



Conseil Communal Reisdorf

Séance publique du 28 janvier 2021

Présents : Jean-Pierre Schiltz, bourgmestre ; Anouk Hientgen, Patrik Nipperts, échevins;
Hélène Diederich, Jean-Paul Dimmer, Daniel Mander, Sonia Marques De Oliveira,
Antoine Vesque, conseillers;
Alain Kremer, secrétaire communal;

1. *Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal*

Les conseillers signent les délibérations de la dernière séance du conseil communal.

2. *Plan de gestion annuel 2021 pour la propriété forestière*

Le conseil communal se prononce à l'unanimité des voix en faveur du plan de gestion de la forêt communale pour l'exercice 2021 :

Valeur des investissements	135.830 €
Recettes	104.250 €

3. *Règlement de circulation pour la localité de Hoesdorf*

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le règlement de circulation pour la localité de Hoesdorf à l'occasion de travaux de raccordement d'une station de transformation (CREOS).

4. *Organisation scolaire définitive des cours de musique 2020-2021*

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver l'organisation scolaire rectifiée et définitive de l'enseignement musical pour l'année 2020-2021 ainsi que les certificats des examens de musique et l'avenant à la convention qui tient compte des changements survenus lors des inscriptions.

5. *Convention pour une collaboration rapprochée entre la commune de Reisdorf et le Naturpark Mëllerdall*

Le conseil communal marque à l'unanimité des voix son intérêt à une candidature d'adhésion au Natur- & Geopark Mëllerdall en 2026 et approuve un accord relatif à une coopération rapprochée entre le Natur- & Geopark Mëllerdall et la Commune de Reisdorf

6. *Autorisation d'ester en justice*

Le conseil communal autorise le conseil échevinal d'ester en justice concernant les vices et dégâts causés dans le cadre de la construction d'une Maison Relais à Reisdorf.

7. Budget rectifié 2020 et budget 2021

- Budget rectifié 2020

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le budget rectifié de 2020 qui est arrêté avec un boni définitif de 882.336,82 € au service ordinaire.

- Budget 2021

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le budget qui est arrêté avec un boni définitif de 196.768,38 € au service ordinaire.